



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **16 Janvier 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, Israël Élément-Frenette, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

Était absent : M. Raymond Carignan

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 12/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. OFFRE D'ACHAT DU LOT 4 787 919
9. PROGRAMME PEP – NOMINATION D'UN MANDATAIRE
10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017
11. DEMANDE À TRANSPORT QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT DES LIMITES DE VITESSE AUX EXTRÉMITÉS DU VILLAGE
12. PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION
13. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
14. LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES
15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2017 – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017
16. APPEL D'OFFRE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF
17. APPEL D'OFFRE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE AUX NORMES DES ÉTANGS AÉRÉS
18. VARIA
- 18.1 AJOUT D'UN LUMINAIRE RUE PRINCIPALE NORD
19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
20. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-01-17

Adoption des procès-verbaux

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les procès-verbaux en date du 05-12-16 et 19-12-16 soient acceptés tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 12/12

03-01-17

Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

No	Nom	Description	Montant
489	Services de cartes Desjardins	Renouvellement RPEVL	133,00 \$
490	Hydro-Québec	Dégrillage, lagunes	730,35 \$
491	Stantec	Étude étangs aérés	10 123,55 \$
494	Xérox	Photocopieur novembre	148,44 \$
495	Nadeau Véronique	Paiement en trop	46,53 \$
496	OMH de St-Félix	Contribution 2016	4 700,00 \$
497	Services de cartes Desjardins	Frais annuel	60,00 \$
498	Hydro-Québec	Éclairage, salles, garage	2 364,98 \$
499	Société canad. des postes	Fourniture	439,79 \$
501	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
502	Ville d'Amos	LET, Écocentre novembre	4 943,01 \$
503	Télébec	Salles, garage, aqueduc	318,84 \$
504	Revenu Québec	DAS décembre	9 457,35 \$
505	ADRC	DAS décembre	4 309,96 \$
506	Fortin Marie-Eve	Paiement en trop taxes	1 348,87 \$
507	F.Q.M.	Messagerie	114,82 \$
508	Cégep de Matane	Formation inspecteur	980,00 \$
509	Combeb	Adhésion 2017	574,88 \$
510	Société canad. des postes	Journal, envoi postaux	116,89 \$
511	Éditions juridiques FD	Renouvellement code élection et lois	233,10 \$
512	3B design inc.	09-08 lettrage	91,98 \$
513	Municipalité de St-Félix	Frais postaux	64,15 \$
514	Stantec	Étude chauffage	8 554,14 \$
515	Équipements Protek	Équipement sécurité	51,02 \$
516	Distribution Sogitex	Aqueduc	219,14 \$
517	M & M Nord-Ouest	Fourniture	408,39 \$
518	Équipement Amos	Immatriculation 09-08	388,64 \$
519	Épicerie Carignan	Essence, garage	299,05 \$
520	PG Bilodeau	Niveleuse, 98-05, loader	715,15 \$
521	Pneus G.B.M.	98-05	1 669,48 \$
522	Millaire & Godbout	Garage	307,19 \$
523	PPH	Diesel, mazout	8 089,16 \$
524	Canadian Tire	09-08, camionnette	788,63 \$
525	Boutique Gyva	Fourniture	80,47 \$
526	3097-2467 Qc inc.	Pépine juillet-nov	1 270,47 \$
527	Béton Fortin	12 roues, pelle	885,31 \$
528	Atelier KGM	Niveleuse, 09-08	130,05 \$
529	Sonospec	Complexe	3 329,74 \$
530	Réusitech	98-05	39,73 \$
531	Fauteux Réal	Déneigement entrées nov-déc	555,00 \$
532	Plomb. G. Roy	Fournaise garage, complexe	320,93 \$
533	Matériaux 3+2	Accessoires	22,52 \$
534	Traction Amos	10-07, sableuse, garage	519,00 \$
535	Location Amos	Complexe, location outil	81,38 \$

536	Trionex Hydraulique	Sableuse	6,24 \$
537	Sanimos	Récupération décembre	795,24 \$
538	Eau Claire Québec	Aqueduc	21 166,56 \$
539	Multilab	Analyses eau potable et usée	937,17 \$
540	Livraison Parco	Transport équipement	246,04 \$
541	Wolseley	Bornes-fontaines	1 465,94 \$
542	Les ateliers Dufour & Ass.	Équipement déneigement	6 757,52 \$
		Honoraires professionnels	2 187,42 \$
	Rémunération		3 413,42 \$
	Employés		25 923,62 \$
	Conseil municipal		1 880,52 \$
Total			134 926,51 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 85-04: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

L'accueil

Dans le but de continuer d'offrir une ressource alternative en santé mentale, itinérance et banque alimentaire, l'Accueil demande un appui financier pour la période de 2016-2017.

Camp Spirit Lake

Dans le but de faire connaître un épisode du camp Spirit Lake, un CD a été produit avec la chanson thème l'Évadé de Spirit Lake. Les revenus du CD aideront l'organisme à transmettre une partie du patrimoine grâce à une approche éducative et culturelle. Le camp Spirit Lake espère donc votre appui pour l'achat de 10 CD au montant de 200 \$.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

M. Mario Inkel informe les membres du conseil ainsi que le public présent que M. Raymond Carignan est absent pour des raisons de santé, et ce depuis le mois de décembre 2016.

6. URBANISME

7. COMMISSION DES LOISIRS

8. OFFRE D'ACHAT DU LOT 4 787 919

[04-01-17](#)

[Offre d'achat du lot 4 787 919](#)

Attendu que la municipalité a reçu une offre d'achat pour le lot 4 787 919 de Mme Sabrina Cadieux et M. Kevin Demers;

Attendu que le lot a une superficie totale de 972 mètres² (10 462.52 pieds²), soit une largeur de 21.60 mètres (70.87 pieds) et une profondeur de 45 mètres (147.64 pieds);

Attendu que l'offre ne comporte pas de prix;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité est disposée à vendre le lot 4 787 919;



Que le prix unitaire est de 7.00 \$/m² (0.6503 \$/pied²), pour un montant de 6 804 \$ plus taxes;

Que l'acquéreur devra défrayer les coûts du lotissement assumé par la municipalité, soit un montant de 300 \$;

Que l'acquéreur devra défrayer les coûts pour la numérotation des immeubles, conformément au règlement # 192, dûment en vigueur, soit un montant de 75 \$;

Que l'acquéreur devra assumer la taxe de secteur pour le règlement d'emprunt # 248 ainsi que toutes autres taxes exigibles;

Que les acquéreurs auront jusqu'au 31 mars 2017 pour effectuer la transaction immobilière et que passé ce délai, la présente résolution ne sera plus valide ;

Que les acquéreurs devront s'assurer des usages permis sur ledit lot;

Que cette résolution annule toute résolution antérieure;

Que la municipalité autorise, le Directeur général, M. Richard Michaud, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. PROGRAMME PEP – NOMINATION D'UN MANDATAIRE

05-01-17

Programme PEP – nomination d'un mandataire

Attendu que le Code de la sécurité routière oblige le propriétaire de certains véhicules, dont les véhicules lourds, à les soumettre à une vérification mécanique périodique obligatoire ;

Attendu que la Municipalité a un programme d'entretien préventif (PEP) en place depuis de nombreuses années ;

Attendu que le responsable du PEP a quitté Ses fonctions et que la Municipalité désire nommer un nouveau mandataire ;

Attendu que l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson, a suivi avec succès la formation du programme PEP ;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

De nommer M. Guy Bisson à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 357 de la L.E.R.M., le Directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2017.

11. DEMANDE À TRANSPORT QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT DES LIMITES DE VITESSE AUX EXTRÉMITÉS DU VILLAGE

06-01-17

[Demande à Transport Québec pour le déplacement des limites de vitesse aux extrémités du village](#)

Attendu que la limite Nord est située avant la rue Larochelle;

Attendu que la limite Sud est située après les premières maisons;

Attendu que les limites de vitesse ne sont plus sécuritaires pour les résidences situées au village;

Attendu que les limites de vitesse ne sont plus sécuritaires pour les piétons et les cyclistes;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu de nouvelles constructions et que la municipalité a ajouté des luminaires pour améliorer la sécurité des usagers;

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De demander à Transports Québec de déplacer la limite de vitesse située au nord du village à proximité du numéro 182 de la rue Principale Nord ;

De demander à Transports Québec de déplacer la limite de vitesse située au sud du village à proximité du numéro 151 de la rue Principale Sud.

12. PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

07-01-17

[Plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi – engagement de participation](#)

Considérant que la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

Considérant que la MRC a entrepris des démarches d'élaboration d'un projet de plateforme de compostage territorial dès 2006

Considérant que la MRC d'Abitibi s'est conformée aux exigences de la PQGMR en adoptant le règlement no 153 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Abitibi, lequel prévoit « la mise en place des infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques »

Considérant que le règlement no 153 est entré en vigueur le 28 octobre 2016;

Considérant que deux programmes de subvention pour la mise en place d'infrastructure de compostage sont disponibles pour les municipalités jusqu'en décembre 2017;

Considérant qu'en 2013, une seule municipalité a confirmé par résolution son intention de ne pas adhérer au projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

Considérant que 15 municipalités rurales et les deux TNO font partie prenante du projet de plateforme de compostage déposé au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lequel la MRC a obtenu le 15 mars 2015 une subvention de 705 244 \$;

Considérant que, pour avoir droit à la totalité de la subvention de 705 244 \$, le projet doit :

- Être implanté avant le 30 septembre 2019;
- Desservir plus de 70 % des portes du territoire couvert par la demande;
- Traiter plus de 85 % de la quantité totale de matières organiques estimée pour le territoire de la demande avant la fin de la 5e année d'opération;

Considérant que, pour se prévaloir d'un autre programme de subvention pour l'implantation d'infrastructures locales de compostage, les municipalités doivent se retirer par résolution de la demande déposée au PTMOBC;

Considérant que l'estimation à jour des coûts a été présentée lors de la Table des conseillers de comté du 14 décembre 2016;

Considérant que le retrait d'une ou plusieurs municipalités aura un impact sur les coûts à la porte présentés ainsi que sur le montant de la subvention PTMOBC;

Considérant que nonobstant le projet de plateforme territoriale, les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le détournement des matières organiques de l'enfouissement;

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision sur le projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et unanimement résolu de se retirer du projet de plateforme de compostage territorial.

13. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

08-01-17

Entente relative à la protection contre l'incendie

Attendu que le règlement # 107 de la M.R.C. d'Abitibi (schéma de couverture de risque en sécurité incendie) est en vigueur;

Attendu que selon ledit règlement # 107, notre municipalité doit garantir la présence d'un service d'incendie sur son territoire en ratifiant une entente ;

Attendu que la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ne possède pas les équipements nécessaires pour offrir à notre population un service de protection contre l'incendie;

Attendu que la Ville d'Amos offre à sa population un service de protection contre l'incendie et qu'elle possède les équipements nécessaires pour desservir d'autres municipalités;

Attendu que selon la résolution # 187-09-16, notre municipalité était disposée à ratifier une entente d'une durée de 3 ans;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser le maire, M. Raymond Carignan ou le maire suppléant, M. Mario Inkel et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Richard Michaud à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, la nouvelle entente relative à la protection contre l'incendie avec la Ville d'Amos.

14. LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES

09-01-17

Liste des immeubles pouvant être vendus pour défaut de paiement des taxes

Attendu que le secrétaire-trésorier a envoyé des avis de rappel par courrier recommandé aux propriétaires visés;

Attendu que conformément à l'article 1022 du chapitre C-27.1 (RLRQ), le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes au cours du mois de novembre;

Attendu que le conseil municipal a approuvé ladite liste lors de la session spéciale du 19 décembre 2016 (250-12-16);

Attendu que conformément à l'article 985 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la créance résultant de taxes municipales dues se prescrit par trois (3) ans à compter de l'inscription du transfert (2014, 2015 et 2016);

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier a informé les propriétaires apparaissant sur ladite liste qu'ils avaient jusqu'au 16 janvier 2017 pour régulariser la situation;

Attendu que M. Tommy Caron a versé un montant considérable et qu'il a démontré de la bonne volonté

Attendu qu'il ne serait pas avantageux pour la municipalité de transmettre à la M.R.C. d'Abitibi l'immeuble appartenant à Mme Lise Bradette;

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Israël Frenette-Élément, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, et résolu unanimement ce qui suit :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la liste des immeubles pouvant être vendus pour le non-paiement des taxes, résolution 250-12-16, est remplacée par la présente liste;

Propriétaire:	M. François Nadeau		
Adresse:	121, rue Principale Sud		
Matricule:	693-83-6518		
	Taxes	Intérêts	Montant total
Années	Solde	(au 16-01-2017)	
2014	1 622,50 \$	22,41 \$	1 644,91 \$
2015	2 683,20 \$	37,08 \$	2 720,28 \$
2016	2 746,30 \$	60,35 \$	2 806,65 \$
	7 052,00 \$	119,84 \$	7 171,84 \$

Que la municipalité enverra de liste d'immeuble pouvant être vendu pour le non-paiement de taxes à la M.R.C. d'Abitibi.

**15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
POUR L'ÉTÉ 2017 - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017**

10-01-17 [Demande de subvention pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2017 – Emplois d'été Canada 2017 \(EÉC 2017\)](#)

Attendu que la municipalité a embauché des étudiants lors des dernières périodes estivales;

Attendu que la municipalité désire embaucher des étudiants lors de la prochaine période estivale (2017);

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017 (EÉC 2017) pour l'embauche de 3 étudiants;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**16. APPEL D'OFFRES SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE
PARACHÈVEMENT DU COMPLEXE SPORTIF**

11-01-17 [Appel d'offres service professionnel pour le parachèvement du complexe sportif](#)

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. Israël Frenette-Élément et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des appels d'offre de service professionnel pour le parachèvement du complexe sportif.

**17. APPEL D'OFFRES SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE
AUX NORMES DES ÉTANGS AÉRÉS**

12-01-17 [Appel d'offres service professionnel pour la mise aux normes des étangs aérés](#)

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Larochelle, appuyé par M. Fernand Dion et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des appels d'offre de service professionnel pour la mise aux normes des étangs aérés.

18. VARIA

18.1 AJOUT D'UN LUMINAIRE RUE PRINCIPALE NORD

13-01-17 [Ajout d'un luminaire rue Principale Nord](#)

Attendu que le conseil municipal croit qu'il serait nécessaire d'améliorer l'éclairage de la rue Principale Nord ;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. Israël Frenette-Élément et résolu unanimement ce qui suit :

D'acquérir un luminaire d'éclairage public au DEL, ayant des intensités de 90 watts ;

De demander à Hydro-Québec d'installer ledit luminaire à proximité du 161 rue Principale Nord ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce dossier

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h25.

Mario Inkel
Maire suppléant

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.